



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE SÉCURISATION DU COLLÈGE SAINT-BLAISE CONTRE LES CRUES DE LA TINÉE

COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Demandeur : SMIAGE MARALPIN (147 boulevard du Mercantour, 06 200 Nice)

Le Préfet des Alpes-Maritimes par intérim
Chevalier de l'Ordre national du Mérite
informe le public qu'il sera procédé à cette enquête publique

Du mardi 10 juin 2025 (08h30) au vendredi 11 juillet 2025 (17h00)

L'enquête publique relative à cette demande d'autorisation environnementale est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et de recueillir ses observations et propositions.

Par décision n°E25000012/06 du 16 avril 2025 de la Présidente du tribunal administratif de Nice, est désignée **Madame Françoise ROUXEL**, commissaire enquêteur pour diligenter l'enquête publique.
Commissaire suppléant : Madame Marie-Claude CHAMBOREDON

Le siège de l'enquête publique est établi à la **Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Alpes-Maritimes (Service SEAFEN – Pôle eau - CADAM, bâtiment Cheiron, 147 boulevard du Mercantour, 06200 Nice)**.

LE PUBLIC POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE, SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :

Le **dossier d'enquête publique** au format papier sera consultable par toute personne pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture au public de la mairie de Saint-Sauveur-sur-Tinée.

Le dossier d'enquête au format numérique sera accessible au lien suivant : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

LE PUBLIC POURRA CONSIGNER SES OBSERVATIONS, PROPOSITIONS ET CONTRE-PROPOSITIONS SUR LES REGISTRES MIS A DISPOSITION, SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :

- Le **Registre d'observations au format papier**, associé au Dossier d'enquête, sera mis à disposition de toute personne pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture au public de la mairie de de Saint-Sauveur-sur-Tinée.

Le public pourra également adresser ses observations à l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur.

- par **e-mail à l'adresse e-mail suivante** :
ddtm-enquetes-publiques@alpes-maritimes.gouv.fr

- par **courrier postal adressé au siège de l'enquête publique, la DDTM des Alpes-Maritimes**, à l'adresse postale suivante : DDTM06 – SEAFEN - Pôle eau, CADAM, bâtiment Cheiron, 147 boulevard du Mercantour, 06200 Nice, en mentionnant « A l'intention de Madame Françoise ROUXEL, Commissaire Enquêteur - Enquête publique projet de sécurisation du collège Saint-Blaise contre les crues de la Tinée ».

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public **en mairie de Saint-Sauveur-sur-Tinée** aux horaires de permanence suivants :

- Le mardi 10 juin 2025 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Le vendredi 20 juin 2025 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Le vendredi 11 juillet 2025 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Madame le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes son Rapport et ses Conclusions motivées.

Madame le Commissaire Enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la Présidente du Tribunal administratif de Nice.

Le Rapport et les Conclusions motivées seront accessibles pendant une durée d'un an sur :

- le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes à la rubrique qui concerne l'enquête publique : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- le site internet du SMIAGE MARALPIN : <https://www.smiage.fr/>